

Communiqué n° 11 du 5 juin 2020 à 10h

Assouplissement du protocole sanitaire à compter du lundi 8 juin 2020.

Port du masque par les élèves du collège et des lycées.

Suite à la note 35 du secrétariat général de l'enseignement catholique, le port du masque reste obligatoire pour les collégiens et les lycéens, excepté pendant les séances de cours pendant lesquelles les élèves n'ont pas à se déplacer.

Fait à Paray-le-Monial, le 5 juin 2020.

Eric DIDIO,

Chef d'établissement,

Directeur du collège et des lycées.